

Une Course pour la Vie

RÈGLEMENT 2026

L'association 1 Maillot pour la Vie, engagée auprès des enfants malades, organise l'opération « Une Course pour la Vie » pour sa 6^{ème} édition. Cet événement solidaire, qui reflète un quart de siècle de solidarité et de sourires, est une initiative visant à réunir des fonds pour continuer à soutenir ces enfants.

Le concept repose sur une course connectée et virtuelle, où chacun peut participer librement, en marchant ou en courant, sur une distance illimitée. Chaque pas est un geste pour fêter ensemble plus de 25 ans d'actions au service de cette belle cause.

En vous inscrivant, vous rejoignez cette célébration solidaire et acceptez pleinement le présent règlement.

ARTICLE 1 : MODALITÉS

- **Date** : du 12 au 19 avril 2026
- **Distance** : illimitée
- **Lieu** : partout dans le monde
- **Objectif** : courir, marcher pour une bonne cause

ARTICLE 2 : CONDITIONS D'INSCRIPTION

Tous les participants s'engagent via la plateforme dédiée : www.unecoursepouurlavie.com.

- **Période d'inscription** : ouverte à partir du jeudi 5 mars à 8h jusqu'au dimanche 18 avril à 20h.
- **Tarifs** :
 - Individuel : 5 € (+ 0,99 € de frais de gestion).
 - Entreprise : 10 € (hors pack).
- L'intégralité des engagements et des dons sera reversée à l'association.

⚠ **Note** : L'inscription implique l'acceptation de la charte de bonne conduite disponible sur le site.

Chaque inscrit pourra télécharger un dossard personnalisé attestant de sa mobilisation.

ARTICLE 3 : ASSURANCE

Les participants doivent disposer d'une assurance individuelle accident couvrant les dommages corporels.

En participant, ils dégagent l'association « 1 Maillot pour la Vie » de toute responsabilité en cas de blessures, décès ou dommages matériels.

ARTICLE 4 : ANNULATION

En cas de force majeure ou de circonstances exceptionnelles (climatiques, sanitaires, etc.), l'organisateur peut modifier la date ou annuler l'événement.

- En cas d'annulation, les frais d'inscription seront intégralement reversés à l'association.
-

ARTICLE 5 : DROIT À L'IMAGE

En participant, vous autorisez l'utilisation de votre image (photos/vidéos) par les organisateurs et leurs partenaires, sur tout support et pour une durée illimitée.

Vos données personnelles seront utilisées dans le respect de la loi en vigueur. Vous pourrez exercer vos droits en contactant l'association à l'adresse : contact@unmaillotpurlavie.com

ARTICLE 6 : PROGRAMME

Les participants peuvent choisir entre la marche, la course ou le vélo et déterminer librement leur distance à parcourir pendant la semaine de l'événement.

ARTICLE 7 : ENGAGEMENT

L'inscription atteste de la lecture et de l'acceptation complète de ce règlement et de la charte de bonne conduite.